

# DÉCLARATION ANNUELLE COMMUNE RELATIVE AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA PROVINCE DE L'ONTARIO ET L'ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE L'ONTARIO

Mars 2015

---

Nous sommes heureux de présenter la déclaration annuelle commune relative au protocole d'entente (PE) conclu entre l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) et la province de l'Ontario pour l'année 2014.

L'année dernière, les administrations locales et le gouvernement provincial ont connu d'importants changements. Les élections provinciales tenues en juin ont mené à un gouvernement libéral majoritaire. Le mandat clair reçu par le gouvernement permettra à ce dernier de concrétiser de nombreuses priorités provinciales-municipales.

Les administrations municipales ont aussi connu des changements en 2014. En octobre, par suite des élections municipales, de nombreux nouveaux élus locaux ont fait leur entrée dans un conseil municipal en Ontario. À la table de concertation du PE de l'AMO, nous avons accueilli de nouveaux membres et remercié d'autres membres devant quitter la table.

Au cours de cette période de transition, les deux parties ont continué de collaborer pour discuter de questions provinciales-municipales par l'entremise de la table de concertation du PE et de groupes de travail mixtes, de groupes de travail technique, de comités consultatifs et de communications au niveau du personnel.

Le présent rapport fait le point sur nos activités et nos réalisations aux termes du PE.

Selon ce que prévoit le PE, la province s'engage à consulter préalablement l'AMO en ce qui concerne :

- les projets de modification de lois et de règlements provinciaux qui auront d'importantes répercussions financières sur les municipalités;
- la négociation avec le gouvernement fédéral d'ententes portant sur des questions particulières ayant une incidence directe sur les municipalités.

La table de concertation du PE est un lieu où la diversité des municipalités de l'Ontario se reflète dans les discussions et les conseils confidentiels offerts au gouvernement pour éclairer son processus de prise de décision. Les discussions menées à la table de concertation du PE permettent de réduire les difficultés de mise en œuvre et les malentendus éventuels entre la province et les administrations municipales et d'accroître les possibilités d'obtenir de meilleurs résultats en matière de politique

publique pour les collectivités et la population de l'Ontario. Les parties comprennent que les observations et les conseils issus du PE peuvent être pris en compte ou ne pas l'être, et que ceci n'amointrit en rien la valeur du processus du PE.

### Faits saillants en 2014

Étant donné qu'il s'agissait d'une année électorale pour la province et le secteur municipal, seulement sept réunions de la table de concertation du PE ont eu lieu, et plus de 30 initiatives ont été discutées. Certaines importantes initiatives provinciales ont été parachevées, et un grand nombre ont été éclairées par la perspective municipale.

Par suite d'un processus de consultation et de participation pluriannuel, la méthode de facturation des services de la Police provinciale de l'Ontario a été mise à jour. L'AMO a formé un comité directeur municipal chargé de cette question afin qu'il examine la méthode de facturation initialement proposée par le gouvernement, évalue d'autres options susceptibles de répondre aux différentes questions d'intérêt et préoccupations soulevées par les municipalités, et formule des conseils sur les causes profondes de l'augmentation des coûts des services de police. Les recommandations présentées à la province ont traduit tout l'éventail de points de vue exprimés par les municipalités. La méthode de facturation des services de la Police provinciale finalement choisie par la province s'est appuyée sur les observations du comité directeur.

Des progrès ont également été réalisés en matière de financement de l'infrastructure municipale. Depuis longtemps, l'AMO réclame un financement provincial permanent pour l'infrastructure des petites municipalités, des municipalités rurales et de celles du Nord. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan budgétaire de 2014, le gouvernement de l'Ontario a affirmé sa volonté de continuer à promouvoir des collectivités fortes en lançant un nouveau fonds permanent appelé Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire. Ce fonds fournit 100 millions de dollars par année aux petites municipalités, aux municipalités rurales et à celles du Nord afin qu'elles revitalisent leurs infrastructures essentielles et soutiennent la planification de la gestion des biens.

Au cours des deux dernières années, par l'intermédiaire du Groupe de référence municipal et de la table de concertation du PE, la province a consulté l'AMO et des représentants des municipalités sur la restructuration du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO). Les observations recueillies par le gouvernement lors de ces discussions ont permis de guider la restructuration du FPMO, notamment de mieux cibler le financement sur les municipalités rurales et du Nord dont la situation financière est difficile, tout en faisant en sorte que la transition soit plus facile à réaliser. La diminution graduelle du Fonds faisait partie de notre entente de 2008 sur la prise en charge de certains coûts par la province, mais certaines administrations municipales ont noté l'évolution de leur situation financière malgré la prise en charge des coûts des programmes sociaux provinciaux.

La table de concertation du PE a été informée de l'état des recommandations formulées par suite de l'Examen de l'évaluation des biens commerciaux à usage particulier (EEBCUP), notamment la création d'un comité de référence formé de municipalités et

d'intervenants chargé de guider la mise en œuvre. Des membres du personnel de la province et de municipalités ainsi que des intervenants qui s'intéressent à l'évaluation des biens commerciaux à usage particulier ont également participé à des groupes de travail chargés d'examiner l'évaluation de types particuliers de biens commerciaux complexes. Les recommandations de l'EEBCUP visent à améliorer l'équité, l'exactitude et la prévisibilité du système d'évaluation foncière. Le ministère des Finances s'est engagé à poursuivre le travail avec la Société d'évaluation foncière des municipalités, la Commission de révision de l'évaluation foncière, les municipalités et les intervenants afin d'améliorer le système d'évaluation foncière en vue de la prochaine réévaluation à l'échelle provinciale en 2016.

Une autre initiative ayant profité de nombreux forums et discussions dans le secteur municipal est la modification au Code du bâtiment afin d'autoriser la construction de bâtiments à ossature en bois de hauteur moyenne pouvant comporter jusqu'à six étages. Cette initiative, appuyée par l'AMO et ses membres dans le Nord, a fait l'objet de discussions à la table de concertation du PE.

En 2014, l'Ontario a également terminé les négociations avec Infrastructure Canada, l'AMO et la ville de Toronto pour renouveler l'entente sur la taxe fédérale sur l'essence entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014. Le secteur municipal et le gouvernement provincial continuent de collaborer pour établir des stratégies visant à ce que le gouvernement fédéral soutienne à long terme l'infrastructure et le logement.

### Lettres mandats

Après les élections provinciales, en conformité avec son engagement de faire preuve d'ouverture et de transparence au sein du gouvernement, la province a pour la première fois publié des lettres mandats précisant les priorités particulières de chaque ministre. Les lettres mandats mettent l'accent sur les objectifs de dépenses relatives aux programmes du gouvernement, notamment son engagement à éliminer le déficit.

Les lettres mandats provinciales établissent les priorités pour les quatre prochaines années et permettent à la province et à l'AMO d'axer les discussions menées à la table de concertation du PE sur les activités susceptibles d'avoir une incidence sur les administrations municipales. Au début de l'automne, le ministre des Affaires municipales et du Logement a donné un aperçu initial des lettres mandats du gouvernement. L'AMO a présenté pour 2015 des objectifs stratégiques qui tiennent compte des principales questions d'intérêt municipal indiquées dans les lettres mandats provinciales, tout en décrivant au nom de ses membres ses grandes orientations stratégiques et ses attentes, y compris les priorités immédiates et à long terme.

### **PERSPECTIVES POUR 2015**

La table de concertation du PE et la planification des orientations continueront d'être éclairées par les discussions sur les activités mentionnées dans les lettres mandats provinciales et les priorités provinciales-municipales. Le mandat provincial et les observations fournies par l'AMO sur les priorités de ses membres au cours des deux

prochaines années permettront dans une grande mesure d'orienter stratégiquement les discussions menées à la table de concertation du PE.

Le ministère des Affaires municipales et du Logement et l'AMO continuent de collaborer par l'entremise du processus établi dans le PE et restent déterminés à échanger des idées et à discuter des problèmes et de solutions. En outre, en 2015, l'AMO devrait fournir au personnel du ministère des séances de formation sur le PE. La poursuite des consultations et de la collaboration à la table de concertation du PE sera déterminante pour la réussite de nos collectivités au fur et à mesure que la province réalisera son mandat.